



**MAJANESS**

**France 3x3 Pro Tour**

# **GUIDE MARKETING**

2022

# INTRODUCTION

- Ce document fait partie du dossier de candidature des équipes.
- Il vise à expliquer en détail l'ensemble des droits et contraintes pour les équipes et les Athlètes participant à Madness en matière de marketing et d'image.



# LES PARTENAIRES ÉQUIPES

## Possibilités offertes aux équipes

**Les équipes peuvent, si elles le souhaitent, disposer d'un Partenaire Équipe propre. L'Organisateur n'est pas partie à un tel accord de partenariat.**

### CONDITIONS

- Le partenariat doit respecter le **cadre légal** en vigueur en France.
- S'il s'agit d'une marque, elle ne doit **pas faire partie de la même catégorie** marketing que le partenaire presenting de Madness.
- La marque ne doit pas faire partie de catégories marketing comportant un **risque réputationnel** aux yeux de l'Organisateur, pour des motifs relatifs à l'éthique et aux valeurs de Madness. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier cela lors de l'inscription des équipes.
- Toute utilisation du contenu propriété de l'Organisateur (marque, vidéo, photos, etc.) dans le cadre d'activations devra faire l'objet d'une **validation** de l'Organisateur, le cas échéant.
- L'Organisateur peut, à la demande d'une équipe, accepter un nouveau Partenaire Équipe en cours de saison. Cela étant, l'Organisateur ne peut garantir sa présence sur la tenue de l'équipe.

### CONTREPARTIES

- **Visibilité** sur les tenues ;
- Naming éventuel de l'équipe ;
- Offre préférentielle **d'hospitalités**.

# DOTATION PRÉVISIONNELLE\* DES ATHLÈTES

Fournie par l'Organisateur

4

Tenues de match  
Débardeur + short

2

Maillots d'échauffements  
et paires de chaussettes

1

Veste zippée

1

Parka

*\* Dotation par saison. Sous réserve des modalités de partenariat avec l'équipementier officiel, en cours de discussion.*



# VISIBILITÉ TENUES

## Résumé

### MAILLOT

2 partenaires Madness

1 Partenaire Équipe

### SHORT

1 Partenaire Équipe

1 partenaire Madness (équipementier)

### CARACTÉRISTIQUES DES LOGOS

Tous les logos seront monochromes, sauf le logo Madness.

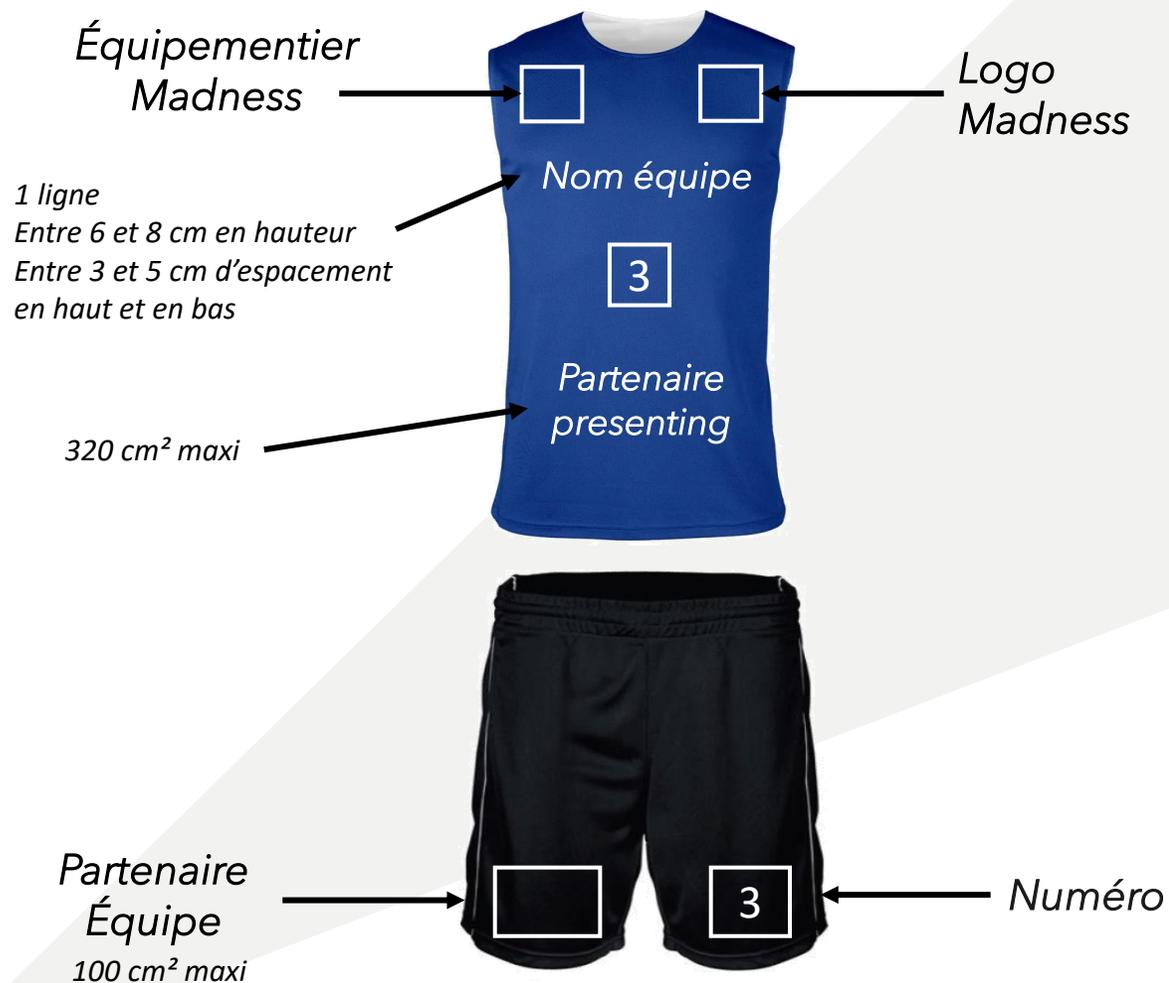
*L'Organisateur fournit les maillots et les shorts floqués pour les équipes.*



# VISIBILITÉ TENUES

## Détails

### Avant



### Arrière



# POLITIQUE ACCESSOIRES

« Black is black »

Madness respecte **la règle « black is black »** de la FIBA concernant les accessoires. Autrement dit, tous les accessoires des Athlètes (sous-vêtements, genouillères, brassards, serre-têtes, protections, etc.) doivent être **noirs**.

Les Athlètes ne respectant pas cette règle ne seront pas autorisés à rentrer sur le terrain et à jouer le match.



# NAMING ÉQUIPES

## Droits et contraintes pour le nom des équipes



Chaque équipe postule, dans le **Formulaire de candidature**, avec un nom pour l'ensemble du Circuit, en respectant les conditions suivantes :

- Chaque Équipe Candidate doit se doter **d'un nom de ville**. Dans le cas où deux Équipes sélectionnées sont de la même ville, l'Organisateur proposera de distinguer les deux équipes sur la base d'un quartier/lieu identifié de celle-ci ou d'un point cardinal. Ex : Paris Sud, Paris Villette, etc. Un nom historique peut être utilisé (ex : Lutèce pour Paris).
- Au nom de la ville, l'Équipe Candidate peut ajouter un suffixe, si elle le souhaite, dans la limite totale de **13 caractères** espaces compris. Ce mot peut être le nom d'une marque ou d'un éventuel Partenaire Équipe (public ou privé).
- D'une année sur l'autre, une équipe présente sur Madness avec au moins 2 membres identiques dans le Roster a l'obligation de conserver le même nom (hors suffixe), tel qu'approuvé lors de la saison précédente de Madness, sauf autorisation contraire de l'Organisateur.
- Les noms de pays sont interdits sauf, par exception, pour les villes-états (ex : Monaco).
- Les noms d'équipe pouvant susciter la controverse aux yeux de l'Organisateur (ex : Crimée) sont interdits.

# TATOUAGES

## Affichages commerciaux sur le corps



Tatouages/équipements montrant une marque **n'appartenant pas à la même catégorie marketing** que le partenaire presenting et à l'équipementier officiel de Madness.



Dans le cas où un affichage commercial est autorisé (bras et/ou cuisse), il se doit d'être **identique** (aspect, emplacement) **pour tous les joueurs / toutes les joueuses concernés** dans la même équipe et, si cela est possible, le même toute la saison.



Madness se réserve le droit de refuser tout tatouage, vêtement ou marque qui peut raisonnablement être interprété comme étant obscène ou contraire aux règles du tournoi.



# HOSPITALITÉS

## Offre à destination des Partenaires Équipes



- Les Partenaires Équipes bénéficieront d'un **droit de priorité/préemption** de prestations hospitalités.
- Ils peuvent également bénéficier d'un **tarif préférentiel** sur ces prestations de **-15%** par rapport au prix de référence.
- Ce droit est valable jusqu'à **J-30** de chaque Stop en principe.
- Ces prestations ne pourront **pas être revendues** à un tiers.

# MAJ NEWS

